

**Information par tout
moyen aux actionnaires**

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer qu'à compter du 1er janvier 2025, les compartiments Yomoni Allocation ISR et Yomoni Monde ISR de la SICAV Yomoni Funds compteront les modifications suivantes :

- **Modification de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement**

Nous avons fait le choix de ne plus maintenir l'éligibilité des fonds Yomoni Allocation ISR et Yomoni Monde ISR au label Investissement Socialement Responsable (ISR).

La nouvelle stratégie ESG Yomoni évolue. Ainsi, les deux compartiments auront désormais pour objectif de gestion la sélection des supports d'investissement permettant :

- de réduire de 30% l'empreinte carbone par rapport à l'indice de référence ;
- d'avoir une note ESG globale supérieure à celle de l'indice de référence ;
- de réduire la hausse des températures implicites par rapport à l'indice de référence ;
- d'exclure les secteurs non durables et controversés.

- **Modification de la prise en compte des critères extra financiers**

Pour répondre à l'objectif de gestion, les deux compartiments devront investir dans des supports d'investissement classés Article 8 ou Article 9 selon le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

- **Modification de la dénomination des compartiments**

Désormais, les compartiments seront dénommés "**Yomoni Allocation ESG**" et "**Yomoni Monde ESG**" en lieu et place de "Yomoni Allocation ISR" et "Yomoni Monde ISR".

- **Changement de l'indicateur de référence**

Pour le compartiment **Yomoni Allocation ESG**, l'indicateur de référence en lien avec l'exposition obligatoire évolue. Désormais, l'indicateur de référence est composé des indices suivants :

- 50% de l'indice obligataire Bloomberg Global Aggregate Bond couvert des fluctuations des devises des pays développés contre l'euro,
- 25% de l'indice MSCI All Countries World Index calculé en dollars et converti en euros ; et

- 25% de l'indice MSCI All Countries World Index couvert des fluctuations des devises des pays développés contre l'euro.

L'ensemble de ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et n'ont aucun impact en termes de profil rendement / risque. Le Document d'Informations Clés (DIC) et le prospectus du fonds sont tenus à votre disposition sur le site **assetmanagement.yomoni.fr**.